

2021/03/01

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **1<sup>er</sup> mars 2021**, à 19 h, sous la présidence du maire, Gino Moretti par voie de visioconférence.

Présents à la visioconférence :

Ginette Caza,	district 1	Sylvie Tourangeau,	district 4
Heather L'Heureux,	district 2	François Boileau,	district 5
Roger Carignan,	district 3	Johanne Leduc,	district 6

Présents en salle :

Le maire :	Gino Moretti
Le secrétaire d'assemblée :	Denis Lévesque

*CONSIDÉRANT* le décret numéro 124-2021 du 10 février 2021 qui prolonge l'état d'urgence jusqu'au 26 février 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

*CONSIDÉRANT* l'arrêté 2021-008 et qui a été renouveler jusqu'au 5 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

*CONSIDÉRANT* qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et téléphone.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement sur la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le secrétaire d'assemblée puissent y participer en salle par visioconférence.

---

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2021-03-050

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2021-03-051

## DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER FÉVRIER 2021

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2021/03/01

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

Adoptée

---

2021-03-052

#### **DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021**

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021 ;

*CONSIDÉRANT* que le secrétaire d'assemblée en donne lecture.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021.

Adoptée

---

2021-03-053

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du conseil ;

Liste des salaires de février 2021 :	65 788,86 \$
Liste des chèques en circulation :	81 384,19 \$
Liste suggérée des factures à payer :	39 689,15 \$
Liste des prélèvements :	66 539,67 \$
Liste des dépôts directs :	72 579,65 \$

TOTAL des dépenses du mois : 325 981,52 \$

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de février 2021, totalisant 325 981,52 \$.

Adoptée

---

#### **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2021.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2021-03-054

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE CAZAVILLE**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au *Club de l'Âge d'Or de Cazaville* afin de contribuer aux dépenses annuelles récurrentes.

Adoptée

2021/03/01  
2021-03-055

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CVR EDUCATIONAL FOUNDATION**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100,00 \$ à *CVR Educational Foundation* pour les appuyer dans le cadre de leur cérémonie de graduation qui aura lieu en juin 2021.

Adoptée

---

2021-03-056

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉSIDENCE-ELLE DU HAUT-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 200,00 \$ à la *Résidence-Elle du Haut-Saint-Laurent* dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes 2021, sous le thème Écoutons les femmes. Un comité souhaite organiser une activité sur les soins liés à la santé mentale et un spectacle à saveur humoristique avec une humoriste de la relève par visio-conférence.

Adoptée

---

2021-03-057

#### **FORMATION ADMQ – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – ASTUCES POUR DES ÉLECTIONS SANS PÉPIN**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.  
Il est résolu unanimement d'autoriser Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire à la formation virtuelle, le 20 avril de 9 h à 12 h :

- *Élections municipales 2021 – Astuces pour des élections sans pépin ;*

Cette formation est offerte par l'ADMQ au coût de 225 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

---

2021-03-058

#### **SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS**

*CONSIDÉRANT* qu'en vertu de l'article 2313 du Code civil du Québec, le contrat de prêt se désigne comme étant le contrat à titre gratuit par lequel une personne, le prêteur (ici la Municipalité), remet un bien à un autre personne, l'emprunteur (ici le CSSVT), pour qu'il en use, à la charge de le lui rendre après un certain temps ;

*CONSIDÉRANT* que le CSSVT effectue des travaux d'agrandissement à l'école des Jeunes-Riverains située sur le territoire de la Municipalité et qu'en raison de ses travaux, des groupes de l'école doivent être temporairement relocalisés dans un local situé à l'extérieur de l'école ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité possède un centre communautaire située à proximité de l'école et qu'elle accepte de prêter ledit centre au CSSVT pour la durée des travaux ;

*CONSIDÉRANT* que les travaux devraient normalement être complétés pour la rentrée 2021-2022, mais qu'il est possible qu'il y ait du retard dans les travaux en raison de la pandémie de la COVID-19 et des normes sanitaires qui en découlent.

2021/03/01

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Il est résolu unanimement d'autoriser le maire Gino Moretti et Denis Lévesque directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de prêt avec le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserand. Le CSSVT pourra utiliser le centre communautaire en exclusivité, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 30 juin 2021 et du 23 août 2021 au 31 décembre 2021 inclusivement. Il est entendu entre les parties que le CSSVT devra libérer le centre communautaire de tout item lui appartenant durant la période estivale.

Adoptée

---

2021-03-059

**DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE – VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

*CONSIDÉRANT* que la **Liste officielle de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier**, selon l'article 1022 du Code municipal a été présentée aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet approuve ladite liste nommée précédemment avec ou sans modification par cette dernière, et ce, afin de demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder à la vente des immeubles le jeudi 10 juin 2021, à 10 h à la salle du Conseil de ladite MRC. Advenant que Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, soit dans l'impossibilité d'assister à la vente et l'acquisition des immeubles au nom de la Municipalité de Saint-Anicet, il a été nommé Sylvie Caza, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de substitut.

Adoptée

---

2021-03-060

**DOSSIER D'UN ANCIEN EMPLOYÉ – COTISATION D'ASSURANCE COLLECTIVE NON PAYÉE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'autoriser Denis Lévesque directeur général et secrétaire-trésorier à prescrire le dossier D 2042\_78 pour un montant de 107,78 \$ puisqu'après plusieurs tentatives de communications téléphoniques et courrier recommandé avec l'ancien employé, il n'y a eu aucun paiement pour ce dossier qui est non réglé depuis 2019.

Adoptée

---

2021-03-061

**NOMINATION D'ÉLUS POUR NÉGOCIER AVEC LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser le maire Gino Moretti et Denis Lévesque directeur général et secrétaire-trésorier, la conseillère, Sylvie Tourangeau et le conseiller, Roger Carignan comme représentants dans le but de négocier un protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Anicet et la Municipalité de Godmanchester pour les chemins Curran et Walsh.

Adoptée

---

2021/03/01  
2021-03-062

**AUTORISER L'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement par le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet d'autoriser la résolution 2021-02-259 de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adoptée le 9 février 2021, pour que celle-ci intègre la Régie Intermunicipale pour l'exploitation de la patinoire régionale de Huntingdon et que les frais de 11 400 \$ versés pour la saison 2020-2021 comme non membre soient considérés comme la quote-part pour la saison 2020-2021.

Adoptée

---

2021-03-063

**AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

*CONSIDÉRANT* que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

*CONSIDÉRANT* que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

*CONSIDÉRANT* qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

*CONSIDÉRANT* que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2020, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

*CONSIDÉRANT* que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

*CONSIDÉRANT* que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. A la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

*CONSIDÉRANT* que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement :

*DE DÉCRÉTER* que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

*QUE* le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Anicet encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

---

2021/03/01  
2021-03-064

## RÉSOLUTION D'APPUI – UNI POUR LA FAUNE (UPF)

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important ;

*CONSIDÉRANT* que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

*CONSIDÉRANT* qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle ;

*CONSIDÉRANT* que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

*CONSIDÉRANT* que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;

*CONSIDÉRANT* qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLB**) ;

*CONSIDÉRANT* que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

*CONSIDÉRANT* que le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement :

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTLB**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

2021/03/01

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée

2021-03-065

---

### **PLAINTES ET INSATISFACTIONS AUPRÈS DE LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (CGVMSL)**

*CONSIDÉRANT* que depuis février 2020, les besoins des utilisateurs terrestres et maritimes des ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10 ont été clairement exprimés aux gestionnaires de la CGVMSL ;

*CONSIDÉRANT* qu'une communication de qualité repose sur un réseau d'information et d'échange efficace ;

*CONSIDÉRANT* que la section du site web de la CGVMSL portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve est désuète et qu'elle ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir en temps réel les informations sur les opérations des ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10 ;

*CONSIDÉRANT* qu'il est difficile pour les citoyens et les entreprises de notre communauté de communiquer les insatisfactions et de formuler des plaintes à la CGVMSL ;

*CONSIDÉRANT* que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement imposent des contraintes majeures à tous les utilisateurs ;

*CONSIDÉRANT* que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement engendrent des impacts majeurs et parfois regrettables pour les différents services de sécurité publique ;

*CONSIDÉRANT* que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des répercussions économiques importantes pour les entreprises de toute la région ;

*CONSIDÉRANT* que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des conséquences sur la qualité des services des entreprises ;

*CONSIDÉRANT* que le transport terrestre et maritime est crucial pour le développement économique des municipalités et des villes.

*EN CONSÉQUENCE*, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Anicet demande que la CGVMSL :

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin que les utilisateurs puissent planifier leurs déplacements en temps réel. Cette page web dédiée devrait être ergonomique, facile à trouver et à consulter tant par ordinateur que par téléphone cellulaire.

2021/03/01

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin de permettre un accès facile aux utilisateurs afin qu'ils puissent formuler des plaintes et adresser des demandes d'information.

Informe systématiquement et rapidement les élus et acteurs concernés de la région par voie d'avis ou de communiqués quant aux bris et aux périodes d'entretien des infrastructures liées aux ponts-levis N<sup>os</sup> 9 et 10.

Adoptée

---

### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de l'année 2020.

2021-03-066

### **DÉROGATION MINEURE – DM – 01-2021**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-01-2021 de Monsieur Yvan Caza concernant la propriété sise au 1001, chemin de la rivière La-Guerre a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure, afin de permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel ayant une superficie totale de plancher de 82.6 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-01-2021 présentée par Monsieur Yvan Caza concernant la propriété sise au 1001, chemin de la rivière La-Guerre soit de permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel ayant une superficie totale de plancher de 107.9 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

2021-03-067

---

### **FORMATION COMBEQ – LES MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'autoriser Andrea Geary, responsable de l'urbanisme et de l'inspection à s'inscrire à la formation virtuelle, les 22 et 24 mars de 13 h à 16 h :

- *Les mystères du lotissement et des avis de motion ;*

Cette formation est offerte par la COMBEQ au coût de 304,85 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

---



2021/03/01  
2021-03-068

**RÉSOLUTION CONFIRMANT QUE LA MUNICIPALITÉ RECONNAÎT ENCORE DES DROITS ACQUIS CONCERNANT L'USAGE « BAR » AU 265, 148<sup>E</sup> AVENUE**

*ATTENDU* que l'usage « bar » aura été interrompu depuis un an le 16 mars prochain et ce, à la suite de restrictions imposées par les autorités gouvernementales pendant la pandémie de la Covid-19 ;

*ATTENDU* que les propriétaires n'ont aucunement l'intention d'interrompre leur exploitation et que des circonstances exceptionnelles les ont obligés à être dans l'incapacité d'ouvrir leur commerce ;

*ATTENDU* que les propriétaires démontrent leur volonté à assurer la reprise de l'usage de bar.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de confirmer que la Municipalité considère que les droits acquis concernant l'usage « bar » pour la propriété située au 265, 148<sup>e</sup> Avenue ne seront pas éteints en date du 16 mars 2021 si la réouverture des bars n'est pas encore autorisée par les autorités gouvernementales.

Adoptée

2021-03-069

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN – POUVOIR SE PARTAGER UN INSPECTEUR STAGIAIRE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'autoriser Denis Lévesque directeur général et secrétaire-trésorier à discuter avec la Municipalité de Franklin pour voir les possibilités de pouvoir se partager un inspecteur stagiaire pour la période estival 2021.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #529-1 CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Ginette Caza, conseillère district 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la garde des animaux.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau de l'Hôtel de Ville.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2021.

2021-03-070

**PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUÉBEC SUD-OUEST (AEMFSQ)**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture 01-02-21 pour les frais annuels de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest, au montant de 2 000 \$ non taxable.

Adoptée

2021/03/01  
2021-03-071

## RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – INSTALLATION DE LUMIÈRES D'URGENCE POUR LE CAMION DE PREMIER RÉPONDANT

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a sollicitée des entreprises pour effectuer l'installation de lumières d'urgence pour le camion de premier répondant ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, soit :

- Groupe Gyro Tech Inc. 6 696,07 \$ taxes applicables en sus
- Gyrophares EFS Inc. 7 133,13 \$ taxes applicables en sus
- Équipement SH 8 238,79 \$ taxes applicables en sus

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ;

*CONSIDÉRANT* que la soumission d'Équipement SH n'est pas la plus basse ;

*CONSIDÉRANT* que ce que nous propose Équipement SH répond adéquatement aux besoins demandés.

*EN CONSÉQUENCE*, Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission #1943 datée du 16 février 2021 d'*Équipement SH* au montant de 8 238,79 \$ taxes applicables en sus, afin d'effectuer l'installation de lumières d'urgence pour le camion de premier répondant, selon les recommandations du directeur du service de sécurité incendie.

Budget 02 22000 600

Adoptée

2021-03-072

## LETTRAGE POUR LE CAMION DE PREMIER RÉPONDANT

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le lettrage du camion de premier répondant selon la soumission #3890 de *Edge Lettrage* pour un montant total de 900 \$ taxes applicables en sus.

Budget 02 22000 600

Adoptée

## VARIA

### TOUR DE TABLE

2021-03-073

## CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 51.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Gino Moretti  
Maire

\_\_\_\_\_  
Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.